

ESQUISSE

SDIi

LA VIE ET LES ÉCRITS DE M. D'AIGUEPERSE

Lue à la Société littéraire de Lyon

En Juin 1861

PAR

MAKC-ANTOINE PÉRICAUD, Avocat.

Un édit de Louis XIV, où se reconnaît le génie de Colbert, avait fortifié l'organisation du tribunal qui sous le nom de *Conservation*, jugeait, à Lyon, les affaires de commerce, et qui se faisait vénérer par la suprématie de ses lumières et de son intégrité. Le secrétaire de la ville en était le greffier en chef. Cette fonction était remplie, en 1789, par M. D'Aigueperse. Mais l'Assemblée nationale ne larda pas à renverser nos institutions; elle y substitua des systèmes, dont le premier essai démontra l'imprudence. Il a fallu les refondre plusieurs fois ; et le temps nous a rapprochés de la sagesse de nos pères.

Les clubs et la seconde municipalité de 1791 conspiraient pour un tribunal de commerce composé de leurs affidés. Le directoire du département opposa ses arrêtés à leurs ruses et à leurs violences. Dans ce conflit, la loi sur les assemblées primaires ne fut pas exécutée; rien ne sortit du suffrage universel. Le commerce perdit ainsi, malgré la loi, son privilège d'être jugé par ses pairs. Le tribunal de district cumula, par le fait, toute la juridiction.